

Ministry of Education

Education Labour and Finance
Division
315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation
315, rue Front Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2020 : SB12

Date : Le 12 août 2020

Destinataires : Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires (conseils isolés)

Expéditeur : Doreen Lamarche
Directrice générale
Bureau du financement de l'éducation

Objet **Formulaires de prévisions budgétaires pour 2020-2021 pour les autorités scolaires (conseils isolés)**

Formulaires de prévisions budgétaires pour 2020-2021

J'ai le plaisir de vous informer que les formulaires des prévisions budgétaires de 2020-2021 destinés aux administrations scolaires (conseils isolés), ainsi que les instructions qui s'y rattachent, sont maintenant disponibles. Les formulaires Excel et les instructions connexes, de même que l'addenda au document technique s'adressant aux administrations scolaires de conseils isolés, seront fournis à chaque administration séparément.

Renseignements sur le financement

Pour les conseils scolaires de district, les modifications apportées aux Subventions pour les besoins des élèves (SBE) de 2020-2021 ont été annoncées dans les notes de service [2020 : B08 Financement des Subventions pour les besoins des élèves 2020-2021](#); [2020 : B11 Investissement visant à faciliter la réouverture des écoles en réponse à la pandémie de COVID-19](#) et [2020 : B04 Renseignements sur la planification du budget de 2020-2021](#). Le modèle de financement est décrit en détail dans le Document technique, qui est accessible sur le site Web public du Ministère à l'adresse <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/funding.html>.

L'addenda du Document technique pour les conseils isolés comprend des postes de financement propres aux conseils isolés et les formulaires de prévisions budgétaires reflètent ces adaptations.

Financement de l'outil de signalement en ligne des incidents

Le Groupe de travail provincial pour la santé et la sécurité est composé de représentants des conseils scolaires, des fédérations d'enseignants, des syndicats représentant les travailleurs de l'éducation et du gouvernement, et a pour mandat d'étudier les questions de santé et de sécurité de l'ensemble du système et de faire des recommandations pour trouver des solutions.

Le groupe de travail a examiné les options concernant la mise en œuvre d'outils de signalement en ligne pour pouvoir recueillir des données plus précises et plus cohérentes sur la violence au travail et les incidents graves impliquant des élèves dans les écoles. Ces données serviront de base aux travaux des comités mixtes sur la santé et de sécurité au travail (CMSST) et des administrateurs scolaires dans le cadre de leurs interventions en cas d'incidents de violence sur le lieu de travail et d'incidents graves impliquant des élèves.

À cette fin, le Ministère remboursera aux conseils isolés les frais de mise en œuvre d'un outil de signalement en ligne des incidents, jusqu'à 10 000 dollars. Pour accéder à ces fonds, les conseils isolés doivent :

1. acheter un système de signalement en ligne des incidents qui répond aux caractéristiques détaillées dans l'Appendice A ci-joint;
2. remplir et signer les deux formulaires d'attestation ci-joints en annexes :
 - a. Annexe I : Formulaire d'attestation confirmant que le financement émis par le ministère a été utilisé strictement pour la mise en œuvre d'un système de signalement en ligne des incidents liés à la santé et à la sécurité
 - b. Annexe II : Formulaire d'attestation confirmant que le système de signalement en ligne des incidents liés à la santé et à la sécurité répond aux caractéristiques détaillées dans l'Appendice A
3. fournir une preuve de paiement pour l'achat d'un système de signalement en ligne des incidents. Exemples de preuves de paiement acceptables : les avis de paiement, les chèques compensés ou les preuves d'opérations bancaires. Veuillez noter que si le coût de l'outil comprend un abonnement ou une autre cotisation annuelle, le Ministère ne remboursera que les coûts pour l'année scolaire 2020-2021.

Si vous désirez plus d'explications ou de précisions, veuillez communiquer avec Lynda Coulter, directrice, Direction des opérations relatives aux relations de travail, Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation, au 416 617-5565 ou à l'adresse Lynda.coulter@ontario.ca.

Budgets équilibrés et approbation du Ministère pour un déficit en cours d'exercice

On s'attend que les conseils isolés équilibrent leur budget en 2020-2021. Toutefois, un conseil isolé peut enregistrer un déficit en cours d'exercice jusqu'à concurrence d'un pour cent de ses produits d'exploitation ou de l'excédent accumulé de l'année scolaire précédente, selon le moins élevé des deux montants, conformément aux exigences énoncées dans le Règlement 280/19 de l'Ontario. Si un conseil isolé prévoit un déficit en cours d'exercice de plus d'un pour cent de son allocation d'exploitation, l'approbation du ministre sera nécessaire.

Ce règlement prescrit également que les conseils isolés qui ont un déficit d'exercice inférieur à un pour cent de leur allocation d'exploitation soumettent un plan ou une résolution avec le dépôt des prévisions budgétaires. Le plan doit démontrer l'élimination du déficit d'exercice rajusté dans un délai de deux ans. Veuillez noter que si le conseil avait soumis un plan l'année dernière, ce plan doit être mis à jour pour faire état de l'élimination du déficit en cours d'exercice rajusté d'ici l'année prochaine.

Dépôt

La version électronique des prévisions budgétaires doit être envoyée par courriel à estimates.met@ontario.ca avant le **9 octobre 2020**. Dans le même courriel, veuillez inclure une copie en PDF du certificat signé par le directeur général. Veuillez ne pas inclure de pièces jointes dans le corps du courriel. Pour faciliter la gestion de nos dossiers électroniques, nous demandons aux conseils isolés d'inclure le texte suivant dans la ligne d'objet du courriel : « *Pièces justificatives des prévisions budgétaires 2020-2021 – [nom du conseil isolé]* ».

Avis

Certains des éléments et des propositions énoncés dans la présente note de service et dans les formulaires de prévisions budgétaires ne peuvent prendre effet que si le ministre de l'Éducation ou la lieutenante-gouverneure en conseil adopte certains règlements à cet effet en vertu de la *Loi sur l'éducation* ou d'autres règlements au besoin. De tels règlements n'ont pas encore été adoptés. Par conséquent, le contenu de la présente note de service doit être considéré comme étant assujéti à ces règlements, s'ils sont adoptés et au moment où ils le seront.

Personnes-ressources

Si vous avez des questions sur les formulaires de prévisions budgétaires, veuillez communiquer avec Elaine Kwan au 437 216-4454 ou par courriel elain.kwan@ontario.ca, ou avec Desiree Archer au 437 216-3946 ou par courriel desiree.archer@ontario.ca.

Cordialement,

Doreen Lamarche
Directrice générale
Bureau du financement de l'éducation

c. c. : Agentes et agents de supervision ainsi que vérificatrices et vérificateurs externes des conseils du secteur scolaire de district (DSAB)

Pièces jointes : Appendice A : Caractéristiques de système requises pour l'outil de signalement en ligne des incidents violents
Annexe I : Déclaration d'attestation et de conformité aux exigences financières du ministère de l'Éducation
Annexe II : Déclaration d'attestation et de conformité aux exigences relatives aux caractéristiques de système du ministère de l'Éducation

Appendice A : Caractéristiques de système requises pour l'outil de signalement en ligne des incidents violents

Caractéristiques de système

Le financement est offert aux conseils isolés pour aider à acheter et à mettre en œuvre un système de signalement en ligne des incidents qui :

1. est un système de signalement en ligne des incidents de santé et sécurité au travail dans la langue du lieu de travail;
2. est conforme à la feuille de route du Groupe de travail provincial pour la production de rapports normalisés par les conseils isolés conformément aux critères de signalement de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) du ministère du Travail (MTR);
3. fournit un système de rapport électronique de signalement des incidents pour :
 - a) les incidents violents en milieu de travail des employés;
 - b) les enquêtes du superviseur sur les incidents violents en milieu de travail;
 - c) les avis automatisés du superviseur;
 - d) les rapports à présenter aux CMSST;
 - e) les rapports sur un décès ou une blessure grave;
4. peut être personnalisé pour comprendre :
 - a) le rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles de l'EDU;
 - b) le rapport SISON de l'EDU;
 - c) les rapports de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail;
5. peut être étendu pour inclure les rapports sur la sécurité dans les écoles de l'EDU afin de produire des rapports normalisés pour les conseils scolaires tels que le rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles;
6. est une solution commune à l'ensemble du secteur;
7. a fait ses preuves dans le secteur et dispose d'une capacité initiale comprenant ce qui suit :
 - a) fournit un système de signalement des incidents qui comprend :
 - le rapport d'un employé sur un incident violent en milieu de travail;
 - le rapport d'enquête du superviseur sur l'incident violent au travail;
 - le rapport d'enquête du superviseur sur un accident;
 - l'examen portant sur les risques de violence au travail;
 - un système installé hors des écoles;

- un rapport conjoint du comité mixte sur la santé et la sécurité et un rapport syndical;
 - l'assurance de la conformité des rapports avec la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;
- b) comprend un système de signalement des incidents conçu pour recueillir le détail d'un incident violent en milieu de travail, dont :
- l'affiliation
 - le type d'incident violent
 - la lésion avec interruption de travail
 - la récurrence
 - le lieu de l'incident
 - l'assaillant
 - les armes en cause
 - le détail de l'incident
- c) la recherche par type de rapport :
- violence des employés en milieu de travail;
 - enquêtes des superviseurs sur la violence en milieu de travail;
- d) la possibilité de filtrer les recherches de rapports par :
- assaillant
 - blessures
 - école ou bâtiment
 - date et heure de l'incident
 - affiliation-renseignements sur la victime
 - type de violence
 - lieu de l'incident
 - multiples victimes
 - recherche d'une assistance médicale
 - récurrence-lésion avec interruption de travail
 - armes utilisées
- e) fournit des notifications automatiques par courrier électronique pour :
- travailleurs
 - superviseurs
 - surintendants
 - service de santé et sécurité au travail
- f) capacités de présentation de l'information :
- résumé des rapports soumis;
 - rapports personnalisés générés par le système.

**ANNEXE I : DÉCLARATION D'ATTESTATION ET DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES FINANCIÈRES
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

Le _____ (le « conseil »)
(Nom du conseil isolé)

et le ministère de l'Éducation (le « Ministère ») ont conclu un accord pour que le conseil confirme et mette en œuvre un système commun de signalement en ligne des incidents liés à la santé et à la sécurité.

Obligations en matière de dépenses

- a) Je certifie que les reçus fournis au Ministère correspondent strictement au coût supplémentaire de l'achat du système de signalement en ligne des incidents.
- b) Les dossiers en matière de dépenses du conseil peuvent faire l'objet d'une vérification par le Ministère ou par toute autre entité, à la demande du Ministère.

Agent(e) de supervision :

(Signature)

(Nom en caractères d'imprimerie)

Date : _____

Une fois l'attestation remplie, veuillez la faire parvenir à Lynda Coulter à l'adresse suivante :
Lynda.Coulter@ontario.ca

ANNEXE II : DÉCLARATION D'ATTESTATION ET DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES DE SYSTÈME DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le _____ (le « conseil »)
(Nom du conseil isolé)

et le ministère de l'Éducation (le « Ministère ») ont conclu un accord pour que le conseil confirme et mette en œuvre un système commun de signalement en ligne des incidents liés à la santé et à la sécurité.

Obligations relatives aux caractéristiques de système

- a) Je certifie que le conseil a acheté un système de signalement en ligne des incidents qui répond aux caractéristiques détaillées dans l'appendice A (ci-joint).
- b) Le système de signalement en ligne des incidents du conseil peut faire l'objet d'une inspection par le Ministère ou par toute autre entité, à la demande du Ministère, afin de confirmer la conformité de cette attestation.

Directeur général :

(Signature)

(Nom en caractères d'imprimerie)

Date : _____

Directeur principal de l'information ou équivalent :

(Signature)

(Nom en caractères d'imprimerie)

Date : _____

Responsable de la santé et de la sécurité ou équivalent :

(Signature)

(Nom en caractères d'imprimerie)

Date : _____

Une fois l'attestation remplie, veuillez la faire parvenir à Lynda Coulter à l'adresse suivante :
Lynda.Coulter@ontario.ca